



Date d'application	23-02-2026	Date d'archivage	-
Dernière révision	-	Prochaine révision	-

Rédaction	Vérification	Approbation	Diffusion
10-02-2026	13-02-2026	13-02-2026	Non diffusé
THOUVENOT Alice	LE ROY MARIETTE	LE ROY MARIETTE	-

### Description du document

Site concerné	-
Service Concerné	Pre-analytique(pr)
Fonctions concernées	Biologiste, Biologiste Remplaçant Infirmier, Infirmier Remplaçant Responsable technique micropolluants Secrétaire, Technicien
Dernière modification	Motif : Mise en page
Thème utilisé pour la référence	5.4 Processus préanalytiques
Processus utilisé pour la référence	Pré Pré-analytique

### Historique des modifications

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V24	-	-

#### Motif

Mise en page

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V23	09-02-2026	-

#### Motif

Arrêt activité sérologie, mise à jour du catalogue



Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V22	16-07-2025	09-02-2026

**Motif**

Mise à jour NABM et analyses hors nomenclature

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V21	12-12-2024	16-07-2025

**Motif**

Mise à jours du catalogue des analyses

Durée conservation cultures BK

Conservation pré-ana pour:

- Ag HBS = 6 jours réfrigéré au delà congelé (p21)
- Sérologie leptospirose = 2 jours réfrigéré au delà congelé (p23)

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V20	04-06-2024	12-12-2024

**Motif**

Annexe 3 n'est plus à jour, le MTBDR n'est plus réalisé si ED positif, risque de faux neg

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V19	04-12-2023	04-06-2024

**Motif**

Mise à jour BK NABM et BK Urine

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V18	17-07-2023	01-12-2023

**Motif**

Suite ecart cofrac 2023 DMT1, précisions pré-analytiques à apporter sur les mycobactéries, arboviroses, chlordécone



Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V17	14-04-2023	17-07-2023

Motif
modification des annexes, délai de rendu des résultats IST

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V16	07-02-2023	14-04-2023

Pages modifiées
2-4-25-27

Motif
Modifications des feuilles de renseignements, et contacts du laboratoire. Photo de l'IPG

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V15	19-05-2022	07-02-2023

Motif
modification des températures de transport ajout de la chlordéconémie

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V14	05-03-2021	19-05-2022

Référence	Diffusé le	Archivé le
LBM/PRE/P001 V13	12-02-2020	05-03-2021



Morne Jolivière  
BP 484  
97 183 Les Abymes  
Tel 05 90 89 69 40  
Fax 05 90 89 69 41



# Manuel de Prélèvement des Échantillons Primaires



## SOMMAIRE

<b>1. Objet et Domaine d'application</b>	4
<b>2. Références règlementaires</b>	4
<b>3. Le laboratoire de microbiologie médicale spécialisée de l'IPG (LMMS)</b>	4
<b>4. Liste des examens du laboratoire</b>	5
<b>5. Exigences du laboratoire</b>	7
5.1. Exigences concernant les documents	7
5.1.1. <i>La prescription médicale ou la feuille de demande d'examen</i>	7
5.1.2. <i>Documents de prise en charge</i>	7
5.2. Exigences concernant les échantillons	8
5.2.1. <i>Prélèvement</i>	8
5.2.2. <i>Identification</i>	8
5.2.3. <i>Transport</i>	9
5.2.4. <i>Dépôt des échantillons au laboratoire</i>	9
<b>6. Facturation et rendu des résultats</b>	10
6.1. Délais et modalités d'ajout d'un examen	10
6.2. Rendu des résultats	10
6.2.1. <i>Médecins libéraux / patients</i>	10
6.2.2. <i>LBM privés ou LBM hospitaliers</i>	
6.3. Facturation	11
6.3.1. <i>Médecins libéraux / patients/LBM</i>	11
6.3.2. <i>Laboratoires hospitaliers</i>	11
<b>7. Gestion des non-conformités</b>	11
<b>8. Prestation de conseil</b>	12
<b>ANNEXES</b>	13



## 1. Objet et domaine d'application

Ce document répond aux exigences de la norme NF EN ISO 15 189 :2022, il est destiné à l'ensemble des préleveurs d'échantillons primaires externes au laboratoire afin de leur indiquer les instructions et recommandations spécifiques relatives au prélèvement et à la manipulation des échantillons.

La qualité du résultat rendu dépend directement de la phase pré analytique (prélèvement, identification, conservation et transport des échantillons) et notamment de la qualité du prélèvement, il est donc important de suivre les consignes décrites dans ce manuel.

## 2. Référence règlementaires

- Référentiel NF EN ISO 15 189 : 2022.
- Guidance for countries on the preparation and implementation of TB laboratory standard operating procedures (SOPs). The Tuberculosis Coalition for Technical Assistance (TB|CTA). <http://www.tbcta.org>
- Référentiel en microbiologie médicale (Rémic, 7<sup>ème</sup> édition, 2022)
- Guide pratique sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses 2019-2020

## 3. Le laboratoire de Microbiologie Médicale Spécialisée (LMMS) de l'Institut Pasteur Guadeloupe

Le LMMS de l'Institut Pasteur de la Guadeloupe est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.

### Contacts :

Secrétariat : 05 90 89 69 43 [lphine@pasteur-guadeloupe.fr](mailto:lphine@pasteur-guadeloupe.fr)

### Biologiste :

Alice Thouvenot: 05 90 89 76 57 [athouvenot@pasteur-guadeloupe.fr](mailto:athouvenot@pasteur-guadeloupe.fr)

### Responsables Qualité :

Mariette Le Roy [mleroy@pasteur-guadeloupe.fr](mailto:mleroy@pasteur-guadeloupe.fr)



## 4. Liste des examens du laboratoire (☐ : Annexe 1)

### RECHERCHE DES MYCOBACTERIES (☐ : Annexes 3 et 4)

- ☐ Examen Direct  
Mise en évidence de BAAR (Bacille Acido Alcoolo Résistant) dans les produits pathologiques (hors hémoculture).
- ☐ Mise en culture  
Mise en culture des produits pathologiques (hors hémoculture) sur milieu de culture liquide (Technologie BACTEC™ MGIT™ 960) et solides (Lowenstein Jensen)
- ☐ Hémoculture  
Mise en culture sur milieu liquide de sang ou de moelle pour la recherche de mycobactéries (technologie BACTEC Hémoculture).
- ☐ Hémoculture positive  
Mise en évidence de BAAR (Bacille Acido Alcoolo Résistant) dans les hémocultures positives (frottis de confirmation).
- ☐ Identification de l'espèce mycobactérienne  
Par souci de rapidité de rendu des résultats, la méthodologie privilégiée est la méthode moléculaire pour l'identification des espèces mycobactériennes à partir d'une culture positive (Technologie HAIN GenoType® Mycobacterium CM ou GenoType® MTBC).
- ☐ Antibiogramme (Mycobactéries du MTBC)  
Antibiogramme sur milieu liquide avec un forfait de 4 antibiotiques systématiquement testés (Isoniazide, Rifampicine, Streptomycine, Ethambutol) et la recherche de la résistance au Pyrazinamide effectuée sur demande.
- ☐ Antibiogramme (Mycobactéries atypiques)  
Antibiogramme en plaque sur milieu liquide.
- ☐ Détection des mutations de résistance  
Recherche de mutations de résistance à l'isoniazide et à la rifampicine par technologie HAIN Genotype MTBDRplus réalisée systématiquement sur les premiers prélèvements pulmonaires positifs ou sur les premières cultures positives pour *M. tuberculosis*.  
Recherche de mutations de résistance aux aminosides et aux macrolides par technologie HAIN Genotype NTMDR sur les premières cultures positives pour les mycobactéries non tuberculeuses.
- ☐ Recherche de bacilles de Hansen  
Mise en évidence de BAAR sur frottis fixés



## DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE DE LA LEPTOSPIROSE

- Diagnostic sérologique indirect : détection des IgM par technique ELISA Abbott (après le 5<sup>ème</sup> jour suivant l'apparition des signes). Tout dépistage positif sera confirmé par une technique MAT au CNR des leptospires à l'Institut Pasteur.

## DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE DES ARBOVIROSES

- Diagnostic moléculaire direct : détection de la présence d'ARN du virus de la Dengue, de Chikungunya et Oropouche par RT-PCR temps réel à partir de sérum (de J1 à J5 après le début des signes).

## DOSAGE DE LA CHLORDECONE DANS LE SERUM

Le dosage du chlordécone dans le sérum est effectué par chromatographie en phase liquide couplée à de la spectrométrie de masse après extraction par méthode QuEChERS



## 5. Exigences du laboratoire (☐ : Annexe 1)

### 5.1. Exigences concernant les documents

Les échantillons primaires doivent impérativement être accompagnés :

- ☐ D'une prescription médicale **OU** d'un bon de demande d'examen

**☐ NOTE : Quels que soient les documents accompagnant le prélèvement, ceux-ci ne doivent pas être placés directement en contact avec le prélèvement afin de ne pas être souillés en cas de fuite ou de détérioration.**

#### 5.1.1. La prescription médicale ou le bon de demande d'examen

Médecins libéraux : prescription médicale

Hôpitaux, laboratoires extérieurs et autres structures de soins : bon de demande d'examens

La prescription médicale ou le bon de demande d'examen doivent comporter les éléments suivants :

*Renseignements administratifs concernant le patient :*

- Nom patronymique ou nom de jeune fille
- Nom marital
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Sexe

*Renseignements concernant le prélèvement :*

- Site du prélèvement
- Date du prélèvement et heure du prélèvement
- Examens à effectuer
- Caractère urgent du résultat le cas échéant

*Renseignements concernant le prescripteur :*

- Nom du prescripteur
- Adresse du prescripteur / du service / du laboratoire / de l'établissement de soin

☐ En application des dispositions législatives et réglementaires françaises, le biologiste peut adapter la prescription en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques en vigueur, lorsqu'il l'estime approprié et dans le respect de la nomenclature des actes de biologie médicale, après échange avec le prescripteur sauf en cas d'urgence ou d'indisponibilité de ce dernier ou en application de dispositions pré-établies et diffusées (contrats clinico-biologiques, ...).

**☐ Prière de signaler tout problème rencontré lors du prélèvement.**



### 5.1.2. Documents de prise en charge

Les laboratoires souhaitant que nous appliquions le 1/3 payant doivent impérativement nous transmettre l'attestation de sécurité sociale du patient à jour ainsi que la photocopie de la carte de mutuelle à jour.

### 5.1.3. Renseignements cliniques

Il est souhaitable de nous fournir toutes les informations cliniques pertinentes qui pourront nous aider dans la réalisation des examens et l'interprétation des résultats.  
Des fiches de renseignement pour la recherche de mycobactéries, de leptospires ou d'arboviroses sont à votre disposition en annexe et sur le site internet de l'IPG. (☐ : [Annexes 6,7 et 8](#))

Elles doivent mentionner un certain nombre d'informations nécessaires à la bonne réalisation des examens :

- renseignements cliniques et épidémiologiques
- antécédents personnels
- traitement
- résultats d'examens antérieurs

### 5.1.4. Demande de consentement

Pour la recherche de mycobactéries, le patient doit donner son accord concernant la réalisation d'une éventuelle analyse HN en cas de culture positive à mycobactéries ainsi que pour la transmission de son résultat sur son dossier médical partagé. (☐ : [Annexe 13](#))

☐ **NOTE : Pour les demandes de PCR arbovirus la date de début des signes doit être impérativement précisée.**

## *5.2. Exigences concernant les échantillons primaires*

### 5.2.1. Le prélèvement (☐ : [Annexe 2](#))

Les modalités de prélèvement doivent répondre aux exigences réglementaires de la norme NF EN ISO 15189 :2022 et sont décrites dans l'annexe 2

☐ **Les besoins spécifiques en fonction des examens sont mentionnés dans l'annexe 1.**

**Pour tout prélèvement ne figurant pas dans le référentiel des examens le prescripteur ou le laboratoire transmetteur est invité à se rapprocher du biologiste de l'IPG.**

### 5.2.2. L'identification des échantillons :

L'étiquetage des flacons contenant les échantillons doit se faire par le préleveur, immédiatement après le prélèvement, sur le lieu du prélèvement, en contrôlant



l'identité du patient et en la lui faisant décliner chaque fois que cela est possible. L'étiquetage doit être conçu pour éviter toute erreur sur l'identité de la personne.

L'étiquette doit comporter de façon lisible et bien orthographiée (ou sur support pré imprimé) :

- Nom patronymique (ou Nom de Jeune Fille)
- Nom marital
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Site de prélèvement (pour les prélèvements autres que le sang)
- Le numéro de l'échantillon s'il s'agit de prélèvements itératifs

**Le même étiquetage doit être mis en place au moment du prélèvement sur le flacon et la demande d'examen.**

### 5.2.3. La conservation et le transport des échantillons :

Avant leur transport, les échantillons primaires doivent être placés et conservés entre +2°C et +8°C le plus rapidement possible après leur prélèvement.

Pour la recherche de mycobactéries tout retard dans la mise à +2/+8°C des échantillons primaires se traduira par une augmentation des contaminants dans le prélèvement pouvant réduire la sensibilité de l'analyse.

**Recommandation pour la recherche de mycobactéries :  
Conservation des échantillons primaires à +2/+8°C maximum 3 jours**

Les prélèvements de sérum pour la sérologie leptospirose doivent être centrifugés et décantés puis conservés à +2/+8°C (-20°C au-delà de 48 H).

Les prélèvements de sérum pour la recherche d'arbovirus doivent être centrifugés et décantés (excepté s'il s'agit de tube avec gel) puis conservés à +4°C (congelés au-delà de 24 H)

Le transport des échantillons s'effectue selon la réglementation en vigueur en assurant l'intégrité du celui-ci et la sécurité du transporteur. Quelle que soit la nature du prélèvement, il est indispensable que celui-ci nous parvienne dans un triple emballage. Il consiste en :

- un emballage primaire
- un emballage secondaire étanche protégeant l'emballage primaire.

Une matière absorbante (papier absorbant, gaze, ...) peut être placée dans l'emballage secondaire et en quantité suffisante pour absorber la totalité du prélèvement primaire en cas de fuite.

**Des sachets et du papier absorbant sont disponibles sur demande à l'Institut Pasteur de la Guadeloupe**

- un emballage tertiaire correspondant à un contenant isotherme et réutilisable pour le transport. Doivent figurer à l'extérieur de ce contenant les



nom et adresse du laboratoire destinataire, ainsi que le logo « matière biologique de catégorie B » et le logo UN 3373.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI



#### 5.2.4. Dépôt des prélèvements

Les échantillons sont déposés à la salle de réception des prélèvements de l'Institut Pasteur dans le réfrigérateur.

Une fiche de traçabilité de dépôt des échantillons (☐ : [Annexe 12](#)) est mise à la disposition du transporteur. Il y sera consigné :

- l'identification de l'expéditeur
- la date et l'heure de dépôt
- l'identification du transporteur
- le nombre de sachets déposés
- tout problème relatif au transport de l'échantillon le cas échéant

## 6. Facturation et rendu des résultats

### *6.1. Délais et modalités d'ajout d'un examen*

Un examen complémentaire peut être ajouté si les conditions suivantes sont réunies :

- quantité suffisante d'échantillon primaire
- examen compatible avec le prélèvement primaire disponible

Par ailleurs, en cas de culture de mycobactéries positive, certains examens peuvent être ajoutés sur demande du prescripteur. Merci de contacter directement le biologiste du LMMS.

Dans tous les cas, une nouvelle demande d'examen devra être adressée à l'Institut Pasteur.

### *6.2. Rendu des résultats (☐ : [Annexe 1](#))*

Les délais de rendu des résultats figurent dans l'Annexe 1 de ce manuel. En cas de retard par rapport au délai attendu le laboratoire transmetteur ou le prescripteur est informé du délai supplémentaire.

#### 6.2.1. Médecins libéraux / patients

- Les résultats sont mis à disposition des patients sur le serveur Laboconnect du laboratoire à condition que le patient ait fourni son adresse de messagerie lors de la création de son dossier. Un code d'accès est envoyé au patient par mail pour accéder à son compte résultat. Le patient peut également retirer ses résultats à l'accueil du LMMS.
- Pour les médecins libéraux, les résultats sont également accessibles sur le serveur Laboconnect. Un code d'activation est envoyé au médecin par le biologiste.
- Les résultats pathologiques ou urgents sont transmis par téléphone au prescripteur. La transmission du résultat par téléphone est tracée dans le dossier patient.



### 6.2.2. LBM privés ou LBM hospitaliers

- Les résultats (partiels et complets) sont mis à disposition via une connexion HPRIM si elle est paramétrée pour le correspondant.
- Les résultats (partiels et complets) sont mis à disposition sur le serveur Laboconnect. Un code d'activation est envoyé à chaque transmetteur par le biologiste. Le transmetteur crée ensuite son compte avec un identifiant et un mot de passe qui lui sont propres.
- Selon le souhait du transmetteur, les résultats peuvent être édités et transmis par coursier.

□ Une fiche de transmission des résultats est remise au coursier et signée par le coursier et la personne réceptionnant les enveloppes (Annexe 11).

- Les résultats pathologiques ou urgents sont transmis par téléphone au prescripteur. La transmission du résultat par téléphone est tracée dans le dossier patient.

### • 6.3. Facturation

#### 6.3.1. Médecins libéraux / patients/LBM

En présence des pièces justificatives, le 1/3 payant sera appliqué. En cas d'absence des pièces justificatives, une feuille de soin ou une note d'honoraire sera adressée au patient (via le laboratoire transmetteur le cas échéant).

Concernant les examens hors nomenclature, une facture mensuelle est adressée au laboratoire transmetteur.

#### 6.3.2. LBM hospitaliers

Une facture mensuelle sera éditée et transmise par le coursier aux services hospitaliers concernés.

## 7. Gestion des non-conformités (□ : Annexe 10)

Les échantillons primaires sont prélevés à l'extérieur et transmis par un coursier à l'Institut Pasteur de la Guadeloupe.

Lors de la réception des échantillons primaires par les techniciens certaines non-conformités peuvent être décelées pouvant conduire :

- au refus de réaliser l'examen demandé,
- à une mise en attente avant réception des éléments manquants de la part du prescripteur
- à une notification sur le compte-rendu d'examen

Si le prélèvement est refusé, le prescripteur en est averti et est invité à faire parvenir un nouveau prélèvement et/ou une demande d'examen dans les meilleurs délais.



En fonction du nombre de NC observées, un récapitulatif sera adressé régulièrement aux prescripteurs ou laboratoires transmetteurs.

## 8. Prestation de conseils

Le biologiste du laboratoire est à disposition des prescripteurs et des biologistes des laboratoires correspondants pour les guider dans le choix des examens et l'utilisation des prestations offertes par le laboratoire.

Le biologiste s'engage également à transmettre tout renseignement, information ou documentation nécessaire au prescripteur, ou toute information précise concernant le délai de rendu des résultats.



**ANNEXE 1 : Référentiel des examens (Prix du B = 0.29 euros au 15.01.2024)**

LIBELLE	CODE SIL	COEFFICIENT B	PRIX EN EUROS (HN)	EXAMEN TRANSMIS	PRELEVEMENT	CONDITIONNEMENT	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MINIMALE ACCEPTEE	TEMPERATURE ET DUREE MAX DE CONSERVATION/TRANSPORT	DELAIS DE RENDU DES RESULTATS	JOURS DE REALISATION	CONSERVATION POST ANALYTIQUE
<b>RECHERCHE DE MYCOBACTERIES</b>												
RECHERCHE BK EXAMEN DIRECT (ref 0240)	BKD	100			PRELEVEMENTS PULMONAIRES	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	5 ML	2 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-2 J ouvrés	L au V	7 J
RECHERCHE BK EXAMEN DIRECT (ref 0240)	BKD	100			URINES	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	40 ML	10 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-2 J ouvrés	L au V	7 J
RECHERCHE BK EXAMEN DIRECT (ref 0240)	BKD	100			LCR	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	6 ML	1 M	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-2 J ouvrés	L au V	7 J
RECHERCHE BK EXAMEN DIRECT (ref 0240)	BKD	100			BIOPSIE	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	NA	NA	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-2 J ouvrés	L au V	7 J
RECHERCHE BK EXAMEN DIRECT (ref 0240)	BKD	100			LIQUIDES DE PONCTION	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	10 ML	5 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-2 J ouvrés	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU LIQUIDE (ref 1241)	BKC	150			PRELEVEMENTS PULMONAIRES	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	5 ML	2 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-56 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU LIQUIDE (ref 1241)	BKC	150			URINES	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	40 ML	10 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-56 J	L au V	7 J



LIBELLE	CODE SIL	COEFFICIENT B	PRIX EN EUROS (HN)	EXAMEN TRANSMIS	PRELEVEMENT	CONDITIONNEMENT	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MINIMALE ACCEPTEE	TEMPERATURE ET DUREE MAX DE CONSERVATION/ TRANSPORT	DELAIS DE RENDU DES RESULTATS	JOURS DE REALISATION	CONSERVATION POST ANALYTIQUE
CULTURE EN MILIEU LIQUIDE (ref 1241)	BKC	150			LCR	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	6 ML	1 M	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-56 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU LIQUIDE (ref 1241)	BKC	150			BIOPSIE	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	NA	NA	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-56 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU LIQUIDE (ref 1241)	BKC	150			LIQUIDES DE PONCTION	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	10 ML	5 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-56 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU SOLIDE (ref 0241)	BKC	40			PRELEVEMENTS PULMONAIRES	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	5 ML	2 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-90 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU SOLIDE (ref 0241)	BKC	40			URINES	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	40 ML	10 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-90 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU SOLIDE (ref 0241)	BKC	40			LCR	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	6 ML	1 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-90 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU SOLIDE (ref 0241)	BKC	40			BIOPSIE	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	NA	NA	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-90 J	L au V	7 J



LIBELLE	CODE SIL	COEFFICIENT B	PRIX EN EUROS (HN)	EXAMEN TRANSMIS	PRELEVEMENT	CONDITIONNEMENT	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MINIMALE ACCEPTEE	TEMPERATURE ET DUREE MAX DE CONSERVATION/ TRANSPORT	DELAIS DE RENDU DES RESULTATS	JOURS DE REALISATION	CONSERVATION POST ANALYTIQUE
CULTURE EN MILIEU SOLIDE (ref 0241)	BKC	40			LIQUIDES DE PONCTION	TUBE STERILE (type Falcons préconisé)	10 ML	5 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-90 J	L au V	7 J
CULTURE EN MILIEU LIQUIDE (ref 1242)	BKF	80			SANG, MOELLE OSSEUSE	TUBE HEPARINE DE LITHIUM	2 ML	2 ML	Température ambiante/ 3J	1-56 J	L au V	NA
<b>RECHERCHE DE MYCOBACTERIES</b>												
IDENTIFICATION RAPIDE DU COMPLEXE TUBERCULOSIS PAR IMMUNOCHROMATOGRAPHIE	BKID	/	27		SOUCHE EN CULTURE PURE	TUBE MGIT OU MILIEU SOLIDE	NA	NA	36-38°C ou température ambiante	1 j après culture +	L au V	NA
IDENTIFICATION PAR GENOTYPAGE (ref 4101)	BKGEN O	250			SOUCHE EN CULTURE PURE	TUBE MGIT OU MILIEU SOLIDE	NA	NA	36-38°C ou température ambiante	4 j après culture +	L au V	NA
RECHERCHE DE RESISTANCES A L'ISONIAZIDE ET A LA RIFAMPICINE PAR PCR	BKMUT	250			SOUCHE EN CULTURE PURE uniquement	TUBE MGIT OU MILIEU SOLIDE	NA	NA	36-38°C ou température ambiante	2J	L au V	NA
RECHERCHE DE RESISTANCES AUX AMINOSIDES ET AUX MACROLIDES PAR PCR sur MNT	NTMD R	/	135		SOUCHE EN CULTURE PURE uniquement	TUBE MGIT OU MILIEU SOLIDE	NA	NA	36-38°C ou température ambiante	2J	L au V	NA



LIBELLE	CODE SIL	COEFFICIENT B	PRIX EN EUROS (HN)	EXAMEN TRANSMIS	PRELEVEMENT	CONDITIONNEMENT	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MINIMALE ACCEPTEE	TEMPERATURE ET DUREE MAX DE CONSERVATION/ TRANSPORT	DELAIS DE RENDU DES RESULTATS	JOURS DE REALISATION	CONSERVATION POST ANALYTIQUE
ANTIBIOGRAMME BK EN MILIEU LIQUIDE (ref 0274)	ATBKL	60 x 5			SOUCHE EN CULTURE PURE	TUBE MGIT	NA	NA	36-38°C ou température ambiante	7-14 J après culture +	L au V	NA
ANTIBIOGRAMME MYCOBACTERIES ATYPIQUES (ref 0274)	ATBKM AT	60 x 5			SOUCHE EN CULTURE PURE	MILIEU SOLIDE	NA	NA	36-38°C ou température ambiante	4 - 6 semaines après culture +	L au V	NA
ANTIBIOGRAMME COMPLEMENTAIRE	ATBKV		20 euros de frais d'envoi	CNR MYCO	SOUCHE EN CULTURE PURE	TUBE MGIT OU MILIEU SOLIDE	NA	NA	36-38°C ou température ambiante			NA
RECHERCHE BK PAR PCR (ref 4102)	PCRBK	250			EXPECTORATION LBA TISSU FRAIS	TUBE STERILE (type Falcon préconisé)	3 ML		2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/3J	1-2 J	L au V	7 J
RECHERCHE BK PAR PCR (ref 4102)	Z_	250		CERBA	LIQUIDES DE PONCTION, LCR (hors expectoration, LBA ou tissu frais)	TUBE STERILE (type Falcon préconisé)	CATALOGUE CERBA	CATALOGUE CERBA		7J		NA
RECHERCHE BK PAR PCR (ref 4102)	Z_	250		CERBA	URINES	TUBE STERILE (type Falcon préconisé)	CATALOGUE CERBA	CATALOGUE CERBA		7J		NA
RECHERCHE BACILLE DE HANSEN (ref 0240) : Oreille droite	BH	30			FROTTIS FIXES		NA	NA	température ambiante	7J	L au V	1A



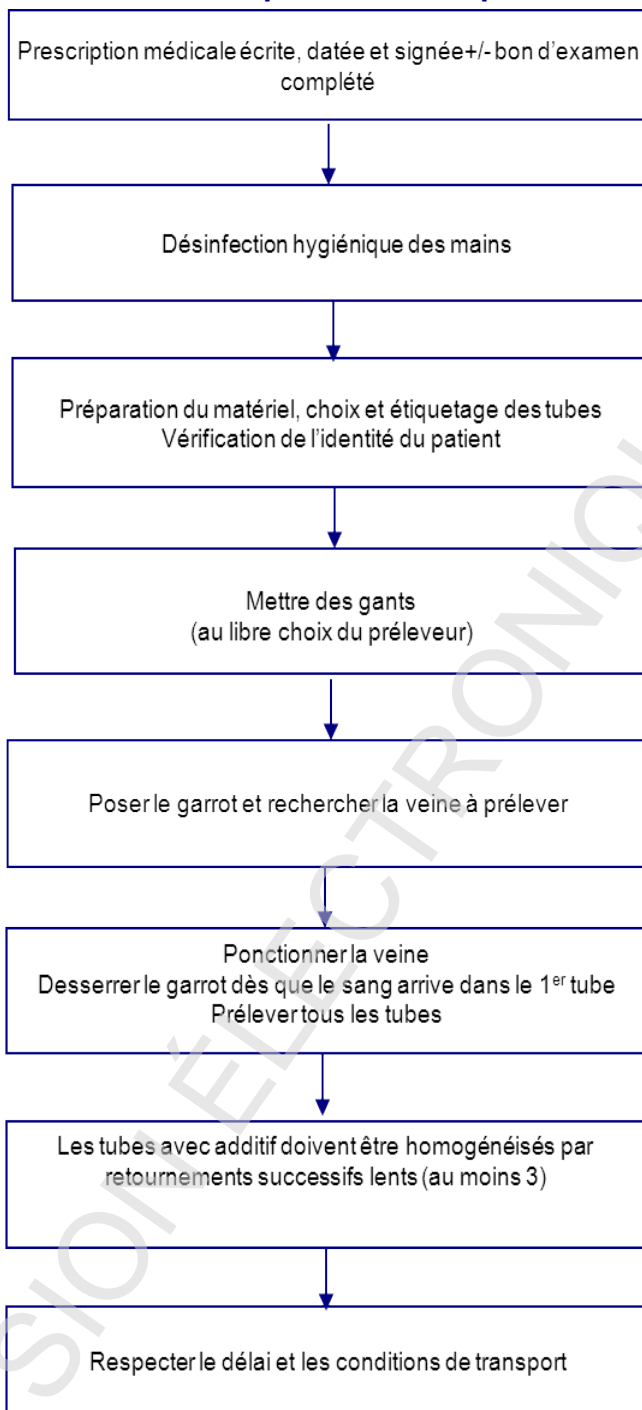
LIBELLE	CODE SIL	COEFFICIENT B	PRIX EN EUROS (HN)	EXAMEN TRANSMIS	PRELEVEMENT	CONDITIONNEMENT	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MINIMALE ACCEPTEE	TEMPERATURE ET DUREE MAX DE CONSERVATION/ TRANSPORT	DELAIS DE RENDU DES RESULTATS	JOURS DE REALISATION	CONSERVATION POST ANALYTIQUE
RECHERCHE BACILLE DE HANSEN (ref 0240) : Oreille gauche					FROTTIS FIXES		NA	NA	température ambiante	7J	L au V	1A
RECHERCHE BACILLE DE HANSEN (ref 0240) : Mouchage nasal					FROTTIS FIXES		NA	NA	température ambiante	7J	L au V	1A
RECHERCHE BACILLE DE HANSEN (ref 0240) : Lésion					FROTTIS FIXES		NA	NA	température ambiante	7J	L au V	1A
<b>DIAGNOSTIC DE LA LEPTOSPIROSE</b>												
SEROLOGIE, DEPISTAGE DES IGM (ref 4718)	SLEPM	40			SERUM	TUBE SEC + GEL/ SERUM DECANTE	2 ML	1 ML	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/2J	5 J	Jeu/ven	1 an
SEROLOGIE, CONFIRMATION PAR MICRO-AGGLUTINATION	SMAT SMAT+ (envoi multiple)	HN	20 euros de frais d'envoi	CNR LEPTO	SERUM	TUBE SEC + GEL/ SERUM DECANTE	CNR LEPTO SPIRES	CNR LEPTOSPIRES	2-25° si <2h, 2-8°C si >2h/7J			NA
<b>DIAGNOSTIC DES ARBOVIRUS</b>												
DIAGNOSTIC DIRECT PAR RT-PCR DE LA DENGUE (ref 5260)	PCRDE N	180			SERUM	TUBE SEC + GEL/ SERUM DECANTE	1 ML	200 µL	2-8°C si <24H / ≤-80 °C à défaut ≤ -18 °C si > 24H	5 J	1 à 2x/sem aine	1 an
DIAGNOSTIC DIRECT PAR RT-PCR CHIKUNGUNYA (ref 5259)	PCRCH IK	180			SERUM Ou URINE	TUBE SEC + GEL/ SERUM DECANTE ou URINE	1 ML	200 µL	2-8°C si <24H / ≤-80 °C à défaut ≤ -18 °C si > 24H	5 J	1 à 2x/sem aine	1 an



LIBELLE	CODE SIL	COEFFICIENT B	PRIX EN EUROS (HN)	EXAMEN TRANSMIS	PRELEVEMENT	CONDITIONNEMENT	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MINIMALE ACCEPTEE	TEMPERATURE ET DUREE MAX DE CONSERVATION/ TRANSPORT	DELAIS DE RENDU DES RESULTATS	JOURS DE REALISATION	CONSERVATION POST ANALYTIQUE
DIAGNOSTIC DIRECT PAR RT-PCR OROPOUCHE	ORO	/	/			TUBE SEC + GEL/ SERUM DECANTE Ou URINE	1 ml	200 µL	2-8°C si <24H / ≤-80 °C à défaut ≤ -18 °C si > 24H	Activité de recherche		1 an
<b>DOSAGE DE LA CHLORDECONE DANS LE SANG</b>												
CHLORDECONEMIE	CHLOR		84		SERUM	TUBE SEC + GEL/ SERUM DECANTE	5 ML		2-8°C stabilité 3 jours -18-22°C stabilité 4 mois	15J	Ma au Je	1 mois



## ANNEXE 2 Modalités de prélèvement : prélèvements sanguins





### ANNEXE 3 Modalités de prélèvement : prélèvements pulmonaires

Prélèvements	Modalités
Expectorations	<p>Les crachats seront prélevés dans un flacon stérile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le matin, 2 ou 3 jours de suite</li> <li>- chez un sujet à jeun qui se sera préalablement rincé la bouche à l'eau,</li> <li>- à la suite d'un effort de toux, qui ramène les sécrétions bronchiques accumulées pendant la nuit</li> </ul> <p>Un volume de 3 ml représente une quantité convenable, le minimum exigible est de 2 ml Le prélèvement est rapidement acheminé vers le laboratoire, sinon il sera conservé au réfrigérateur.</p> <p><b>Ne pas mélanger les crachats prélevés à des temps différents</b> <b>Facteur influençant le résultat : les crachats salivaires sont à proscrire (risque de faux négatif)</b></p>
Aspiration bronchique	<p><b>Si possible s'assurer d'abord de la négativité des expectorations à l'examen microscopique.</b></p> <p>Les produits d'aspiration sont dilués dans l'eau distillée stérile et recueillis dans un flacon stérile.</p>
Expectorations post fibroscopie	<p><b>Chez un patient ayant bénéficié d'une fibroscopie bronchique, les expectorations spontanées présentes après l'examen sont très contributives au diagnostic. Penser à les faire analyser.</b></p>
Lavage broncho-alvéolaire	<p><b>Préférer l'Aspiration bronchique plus sensible (car non diluée)</b></p> <p>Instiller après blocage du bronchofibroscope dans une bronche segmentaire ou sous-segmentaire des échantillons de 50 ml de sérum physiologique (à 37°C) 4 à 6 fois et on ramène entre 20 et 60 % de la quantité injectée. Envoyer rapidement le pot d'aspiration du dispositif LBA au laboratoire.</p>
Tubage gastrique	<p>Il consiste à prélever directement dans l'estomac, les sécrétions bronchiques qui ont été dégluties inconsciemment pendant le sommeil. Cette épreuve sera réalisée chez un sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenu à jeun</li> <li>- alité depuis la veille au soir</li> <li>- le plus tôt possible après le réveil</li> <li>- 2 ou 3 jours de suite</li> </ul> <p>Utiliser une sonde à usage unique, présentant, à son extrémité distale, des perforations nécessaires au passage du liquide et, à son extrémité proximale, un embout auquel s'adapte la seringue nécessaire à l'aspiration. Sur ces sondes, des repères indiquent, par rapport aux arcades dentaires, les distances correspondant au cardia et au pylore. Quand la sonde est dans l'estomac, monter une seringue et aspirer le liquide gastrique. <b>Recueillir 5 à 6 ml de liquide gastrique.</b> Mettre le prélèvement dans un pot stérile.</p>
Crachats induits	<p><b>Uniquement si crachats spontanés négatifs.</b></p> <p>Patient à jeun depuis au moins 2 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander au patient d'effectuer un aérosol contenant 10 gouttes de Salbutamol et 2.5ml de NaCl à 0.9% (durée minimum : 10 minutes), puis un 2ème aérosol contenant 10 ml de NaCl 3% jusqu'à production d'expectorations. La concentration du NaCl hypertonique peut être augmentée jusqu'à 5% si l'inhalation du premier aérosol hypertonique n'a pas provoqué d'expectorations.</li> <li>- Appliquer si nécessaire les techniques de désencombrement habituelles.</li> <li>- Recueillir les sécrétions bronchiques matinales de 3 jours consécutifs, dans des flacons stériles. Afin de diminuer la durée de l'isolement, on peut pratiquer une expectoration le matin, une l'après-midi et une dernière le lendemain matin.</li> </ul>

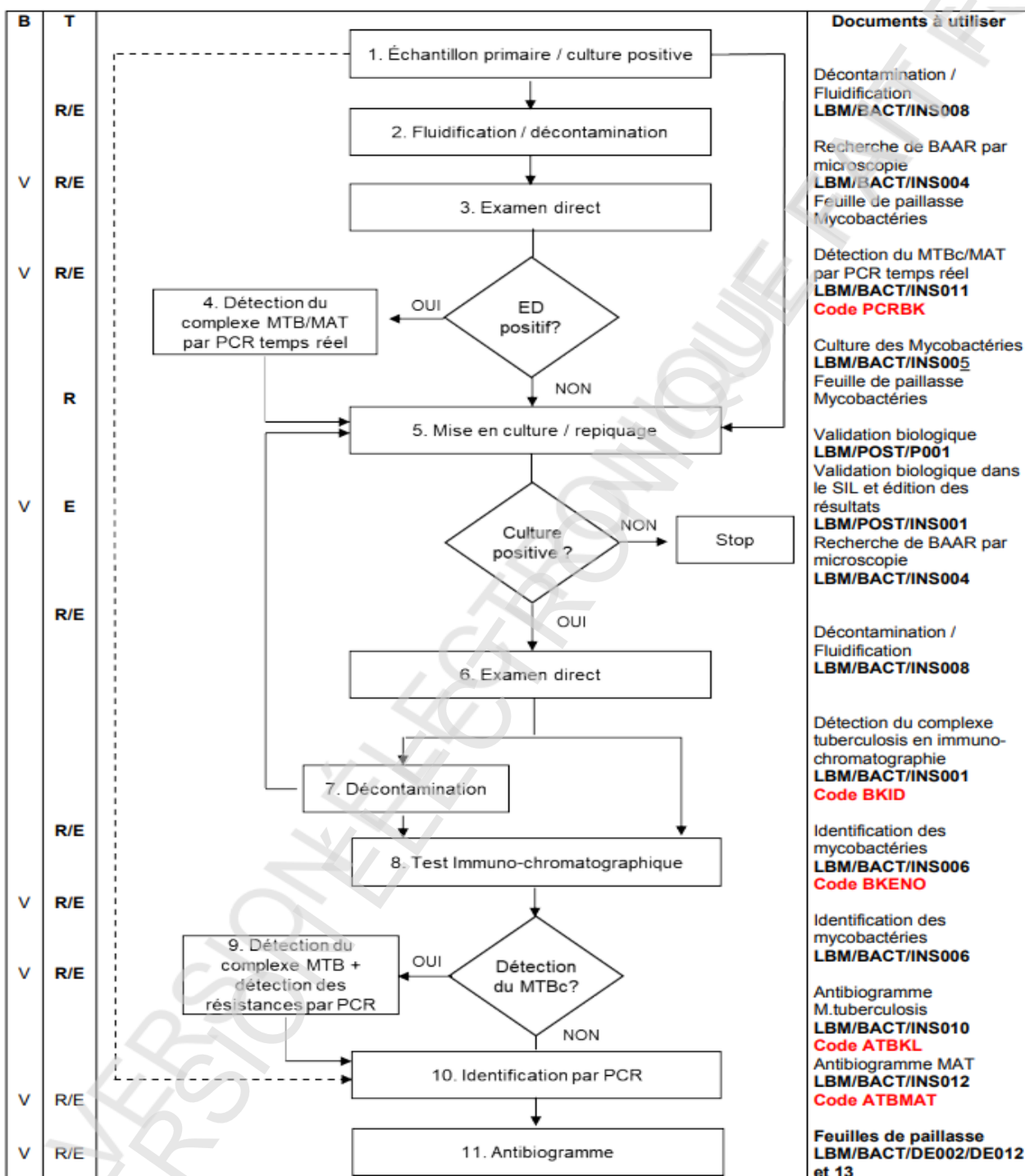


#### ▣ ANNEXE 4 Modalités de prélèvement : prélèvements extra pulmonaires pour la recherche de mycobactéries

Prélèvements	Modalités
Hémocultures/Moelle osseuse	Le prélèvement doit être réalisé de manière aseptique sur tube hépariné et conservé à température ambiante avant un acheminement au laboratoire dès que possible.
Urines	<b>Patient non immunodéprimé : une semaine avant recueil, vérifier la présence de leucocyturie et l'absence de germes banals (ECBU = leucocyturie aseptique).</b> Recueillir la totalité des urines du matin ( au moins 40 ml) après restriction hydrique 3 jours de suite dans un flacon stérile. Le prélèvement est conservé à température réfrigérée avant acheminement au laboratoire
Liquides de ponction	Après désinfection, Les prélèvements de liquides, de pus d'abcès et de sérosités sont recueillis à l'aide d'une seringue. Le prélèvement est ensuite déposé dans un flacon stérile et conservé à température réfrigérée avant acheminement au laboratoire.



**ANNEXE 5 RECHERCHE DES MYCOBACTERIES**



Source : LBM/BACT/P001 V09



▢ ANNEXE 6 : Fiche de renseignements mycobactéries



Suspicion d'infection à mycobactéries

Laboratoire ou Service expéditeur

Nom du laboratoire / Service : .....

Médecin prescripteur : .....

Tél. : .....

Médecin traitant

Nom : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

Renseignements patient

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  F  H

Date de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

Vit en France (DOM-TOM et collectivités inclus) : .....

Description de la maladie actuelle

Localisation :  Poumons  Autre (Préciser : .....) )

Signes radiographiques :  Non  Oui :  d'apparition récente  avec modifications récentes

Traitement en cours ?  Non  Oui (Date de début : .....) )

Pathologie sous-jacente favorisante

Existence d'une pathologie sous-jacente favorisante  Non  Oui

Si oui

locale (Préciser : .....) )

générale :  HIV (nombre de T4 : ...../mm<sup>3</sup>)  Autre (Préciser: .....) )

Antécédent de tuberculose ou de mycobactériose

Antécédent de tuberculose ou de mycobactériose ?  Non  Oui (Si oui, préciser :

Date de l'infection : .....

Espèce responsable : .....

Localisation : .....

Profil de résistance : .....

Traitement : .....

Durée : .....

Institut Pasteur de la Guadeloupe – Morne Jolivière – 97139 ABYMES (Horaires : 8h-12h/14h-16h du Lu - Ve)

Tél. & courriel :

Standard: 0590.89.69.43. Fax : 0590.89.69.41 [lphaine@pasteur-guadeloupe.fr](mailto:lphaine@pasteur-guadeloupe.fr)

Biologiste : A. THOUVENOT: 0590.89.76.57.. [athouvenot@pasteur-guadeloupe.fr](mailto:athouvenot@pasteur-guadeloupe.fr)



ANNEXE 7 : Fiche de renseignements leptospirose



CENTRE NATIONAL DE REFERENCE DE LA LEPTOSPIROSE



FICHE DE RENSEIGNEMENTS EPIDEMIOLOGIQUES DEVANT ACCOMPAGNER TOUTE DEMANDE D'ANALYSE

Fiche à retourner au CNR de la Leptospirose, Institut Pasteur, 28 rue du Docteur Roux, 75724 Paris cedex 15  
Tel : 01 45 68 83 37 – Fax : 01 40 61 30 01 - cnrspiro@pasteur.fr

Cachet du Laboratoire ou Service hospitalier

Patient

Nom : .....  
Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Sexe : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu d'habitation : .....  
Profession : .....

Type d'échantillon :  Sang  Sérum  Urine  LCR  Culture

Analyse demandée :  Sérologie  PCR  Culture  Identification

Symptomatologie :

Date de début de la maladie : .....

Date et heure du prélèvement : .....

- Syndrome fébrile
- Syndrome méningé
- Syndrome algique
- Injection conjonctivale
- Vomissements
- Diarrhée
- Atteinte oculaire
- Blessure ou écorchure dans le mois précédant la maladie

- Atteinte rénale
- Ictère
- Atteinte hépatique
- Atteinte pulmonaire
- Taux de plaquettes : .....
- CRP : .....
- Autres à préciser : .....

Contact avec les animaux :  Oui  Non

Si oui,

- Rongeurs  Rats  Chiens
- Bovins  Chevaux  Porcs
- Autres : .....

Contact avec l'eau douce :  Oui  Non . Contact avec terre humide :  Oui  Non

Nature :  Rivière  Lac ou étang  Autre : ..... Si oui lieu et date : .....

Activités à risques :

- Bain  Chute accidentelle  Canoë, kayak, rafting, canyoning  Trail
- Pêche  Chasse  Jardinage

Voyage en pays d'endémie le mois précédent :  Oui  Non

Si oui, Lieu : ..... Date : .....

Traitement antibiotique :  Oui  Non



Nature et date : .....

\*En vertu de l'article L 1211-2 du Code de la Santé Publique et de la Loi Informatique et Liberté, les échantillons pourront être utilisés à des fins de recherches, en vue d'améliorer le diagnostic et les connaissances générales sur les leptospiroses, si le patient ne s'y oppose pas.\*





▣ ANNEXE 9 : Prescription type dosage de la chlordéconémie

	Laboratoire de Microbiologie Médicale Spécialisée	Prescription type dosage de la chlordéconémie	LBM/PRE/DE027 V01 Version : 1 Applicable le : 16-11-2021
			

Cachet du médecin :

Identification du patient :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :

Date :

Prise de sang à réaliser dans un laboratoire de biologie médicale, à jeun depuis 12 heures.

NFS

Glycémie à jeun

Hémoglobine glyquée

Transaminases

Cholestérol total + LDL/HDL

Triglycérides

Créatinine

DFG



Chlordéconémie (2 tubes secs à transmettre à l'Institut Pasteur de Guadeloupe)

Prélèvements pour la constitution de la collection biologique (2 tubes EDTA et 2 tubes secs à transmettre au CRB)





**ANNEXE 11 Fiche de traçabilité : Transmission par coursier des comptes rendus d'examen.**

 Laboratoire de Microbiologie Médicale Spécialisée	<b>FICHE DE TRACABILITE : TRANSMISSION PAR COURSIER DES COMPTES RENDUS D'EXAMEN</b>	LBM/POST/DE001 V07 Version : 7 Applicable le : 29-05-2024  
--	---	--

*Document d'enregistrement piloté par la procédure LBM/POST/P002*

PARTIE RESERVEE A L'IPG			
Dates d'édition des résultats transmis :	Correspondant (CEGIDD/LBM,...)	Date de réception	Emargement
Date de transmission :			
Nombre d'enveloppe remises par l'IPG :			
Nom et signature :			
PARTIE RESERVEE AU COURSIER			
Date :			
Nombre d'enveloppes reçues par le coursier:			
Nom et signature du coursier:			



## ▣ ANNEXE 12 : Gestion des non-conformités

Nature de la non-conformité	Décision	Commentaire
<b>Prélèvement</b>		
Absence de prélèvement	Mise en attente	Demande d'examen conservé en attente de la réception du prélèvement
Conditionnement inadéquat	<b>Refus du prélèvement</b>	
Ecoulement du prélèvement	<b>Refus du prélèvement</b>	
Quantité insuffisante (ou flacon vide)	<b>Refus du prélèvement</b>	A l'exception des prélèvements pulmonaires pour recherche de mycobactéries
Crachat salivaire	Prélèvement accepté	NC mentionnée sur le compte rendu
<b>Identification du prélèvement</b>		
Prélèvement non identifié	<b>Refus du prélèvement</b>	Accepté sur décision du biologiste si identification explicite de la part du prescripteur (fiche de dérogation)
Identité du patient différente sur la demande et le prélèvement	<b>Refus du prélèvement</b>	Accepté sur décision du biologiste si identification explicite de la part du prescripteur (fiche de dérogation)
Absence de date de naissance	Prélèvement accepté	Sous réserve de l'obtention des renseignements complémentaires
Absence ou différence de numérotation des prélèvements par rapport à la prescription	Prélèvement accepté	NC mentionnée sur le compte rendu
Numérotation identique pour plusieurs prélèvements provenant d'un même site anatomique	Prélèvement accepté	NC mentionnée sur le compte rendu
<b>Documents d'accompagnement</b>		
Absence de prescription	Mise en attente	Prélèvement conservé en attente de réception de la prescription
Absence de date de prélèvement	Prélèvement accepté	Sous réserve de l'obtention des renseignements complémentaires
Absence d'heure du prélèvement	Prélèvement accepté	NC mentionnée sur le compte rendu
Absence de nature des prélèvements	Mise en attente	Prélèvement conservé en attente de l'information
Absence documents de prise en charge ou documents incomplets/ non à jour	Prélèvement accepté	Tiers payant non appliqué sauf si obtention des informations complémentaires
<b>Conservation/Transport</b>		
Mauvaise conservation avant/pendant transport	Prélèvement accepté	Sous réserve de la qualité du prélèvement
Délai de transport dépassé	Prélèvement accepté	Sous réserve de la qualité du prélèvement



**ANNEXE 13 : Demande de consentement pour la recherche de mycobactéries**

	<p>Laboratoire de Microbiologie Médicale Spécialisée Morne Jolivière 97139 Les Abymes</p>	<p><b>DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR LA RECHERCHE DE MYCOBACTERIES</b></p>	<p>LBM/PRE/DE033 V03 Version : 3 Applicable le : 21-01-2026</p>

Document d'enregistrement piloté par la procédure LBM/PRE/P002

Ce formulaire doit être rempli par la secrétaire, tous les champs prévus doivent être dûment renseignés pour accepter une demande. Il doit être obligatoirement signé par le patient.

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Ou Etiquette :

Adresse :

.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

1. Lors de la recherche de mycobactéries dans un prélèvement, une analyse hors nomenclature peut être nécessaire au diagnostic. Son montant est de 27 € pour chaque dossier montrant la croissance d'une mycobactérie (pathogène ou commensale).

" « J'accepte la réalisation de l'analyse hors nomenclature et m'engage à régler 27 € pour chaque dossier montrant la croissance d'une mycobactérie. »

2. Le Dossier Médical Partagé (DMP) centralise et sécurise les informations de santé des patients, permettant aux professionnels de santé d'y accéder facilement. Le DMP a été conçu pour améliorer la coordination des soins et faciliter la communication entre les différents acteurs de la santé.

" « J'accepte l'alimentation ou la consultation du DMP selon le cadre réglementaire. Pour cela je fournis une copie de ma pièce d'identité.

Je soussigné(e) ..... confirme que j'accepte les conditions du contrat détaillées ci-dessus.

Fait aux Abymes le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature du patient :